

Saint-Lô, le 24/03/21

Affaire suivie par :
Isabelle MARTIN
SRH1
Tél. 02 33 06 92 47
Mél. dsden50-srh1@ac-caen.fr

DSDEN 50
12, rue de la Chancellerie
50000 Saint-Lô Cedex

SANDRINE BODIN
Inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Éducation nationale de la Manche,

à

Mesdames les inspectrices d'académie,
directrices académiques des services de
l'Éducation nationale
Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale

Objet : mutations des enseignants par INEAT – EXEAT – Rentrée 2021

Annexe : fiche de renseignements demande d'INEAT département de la Manche

Conformément à la note de service ministérielle du 13 novembre 2020, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée 2021.

Demandes d'EXEAT du département de la Manche

Les enseignants qui désirent quitter le département de la Manche doivent impérativement se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département souhaité afin de connaître la date limite de réception des dossiers (propre à chaque département) ainsi que des pièces justificatives à joindre à leur demande.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande écrite d'EXEAT du département de la Manche
- une demande écrite d'INEAT pour le département souhaité
- le dossier d'INEAT contenant les pièces spécifiques au département demandé

Ce dossier complet sera transmis par nos soins au département sollicité.

Demandes d'INEAT dans le département de la Manche

La date limite de réception des demandes à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Manche est fixée au **jeudi 20 mai 2021 - délai de rigueur**.

Tout enseignant intéressé devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande d'INEAT adressée à Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, où seront précisées les coordonnées de l'intéressé(e) (adresse postale et électronique, numéro de téléphone)
- la fiche de renseignements – demande d'INEAT dûment complétée et signée
- tout document venant justifier la demande
- une fiche de synthèse

En cas de rapprochement de conjoint :

- une photocopie du livret de famille, ou Pacte Civil de Solidarité
- une attestation d'emploi du conjoint

En cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération

Je vous serais obligée de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.



SANDRINE BODIN